

#### PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

# Rapport de maintenance ANSSI-CC-2013/65-M02

# Application Mobile MasterCard PayPass V1 - M/Chip 4, version V01.00.04B, sur plateforme NFC FlyBuy Platinum V2 sur composant ST33F1ME

Certificat de référence : ANSSI-CC-2013/65

Paris, le 23/05/2014

Le directeur général de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD [ORIGINAL SIGNE]



# 1. Références

- a) [MAI] Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
- b) [ST] Security target JUBA, Mobile MasterCard PayPass M/Chip 4 on NFC FlyBuy Platinum, référence FQR 110 6389, version 1.0, Oberthur Technologies.
- c) [CER] Rapport de certification ANSSI-CC-2013/65, Application Mobile MasterCard PayPass V1 M/Chip 4, version V01.00.04, sur plateforme NFC FlyBuy Platinum V2 sur composant ST33F1ME, 24 décembre 2013, ANSSI.
- d) Rapport de maintenance ANSSI-CC-2013/65-M01, Application Mobile MasterCard PayPass V1 M/Chip 4, version V01.00.04A, sur plateforme NFC FlyBuy Platinum V2 sur composant ST33F1ME, 9 avril 2014, ANSSI.
- e) [IAR] JUBA Impact Analysis report sharedpin package removal FQR 110 6975, Issue 4, 30 avril 2014, Oberthur Technologies.
- f) [SUR\_PLATF] Rapport de surveillance ANSSI-CC-2012/39-S01, NFC FLYBUY PLATINUM V2 sur composant ST33F1ME, 1<sup>er</sup> avril 2014, ANSSI.
- g) [SOG-IS] « Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
- h) [CC RA] Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, may 2000.

#### 2. Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est «Application Mobile Mastercard PayPass V1 – M/Chip 4, version V01.00.04B sur plateforme NFC FlyBuy Platinum V2 sur composant ST33F1ME » développé par Oberthur Technologies et STMicroelectronics.

Le produit «Application Mobile MasterCard PayPass V1- M/Chip 4, version V01.00.04, sur plateforme NFC FlyBuy Platinum V2 sur composant ST33F1ME » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2013/65 (référence c). Il a déjà fait l'objet d'une maintenance sous la référence ANSSI-CC-2013/65-M01 (référence d).

La version maintenue du produit est identifiable par les éléments suivants :

Eléments de configuration		Origine
Nom de la TOE	Mobile MasterCard PayPass V1 – M/Chip 4	Oberthur
	sur plateforme NFC FlyBuy Platinum V2 sur	Technologies
	ST33F1ME	
Référence interne de la	MasterCard Mobile PayPass V1 - Version	
TOE	V01.00.04B	
Identification Hardware	0768910	
Applet SAAAAR code	081862	
Identification du Card	GOP Ref V1.8.v	
Manager		
Identification de l'applet	0310051400051000	
Label PVCS pour	MC_MOBILE_AEPMR3_APPLET_V01.00.0	
l'application	4_B	
Label PVCS ROM	USIM_V31_NFC_V2_EAL4_CCD2_0768910	
Nom du circuit intégré	ST33F1ME	STMicroelectronics

ANSSI-CC-MAI-F-02/005 Page 2 sur 4

## 3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence e) mentionne que la modification fonctionnelle suivante a été opérée : modification de la valeur (codée en dur dans l'applet) de la commande « Transaction Type » pour suivre les spécifications de l'AEPM.

## 4. Fournitures prises en compte

Suite à la surveillance de la plateforme (référence e), le guide opérationnel suivant a été mis à jour :

[GUIDES]	USIM V3.1 NFC V2 EAL4+ 768K on CCD2 Application Management
	Guide, référence FQR 110 5887, version 4, Oberthur Technologies.

# 5. Fournitures impactées

Suite à cette maintenance, les fournitures suivantes ont également été mises à jour depuis le certificat initial :

[CONF]	« Configuration list for AEPMR3 CC nosharedpin applet », référence FQR 110 6993, edition 2, Oberthur Technologies.
[ST]	- « Security target JUBA, Mobile MasterCard PayPass – M/Chip 4 on NFC FlyBuy Platinum V2», référence FQR 110 6389, version 3, Oberthur Technologies ;
	- « Security target – lite JUBA, Mobile MasterCard PayPass – M/Chip 4 on NFC FlyBuy Platinum V2», référence FQR 110 6672, version 3, Oberthur Technologies.

#### 6. Conclusions

L'évolution listée ci-dessus est considérée comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

#### 7. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

ANSSI-CC-MAI-F-02/005 Page 3 sur 4

#### 8. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

#### Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord1, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :

#### Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



ANSSI-CC-MAI-F-02/005 Page 4 sur 4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.